



Forum: Trucs en vrac

Topic: Linky : une victoire juridique ?

Subject: Re: Linky : une victoire juridique ?

Publié par: Flo06

Contribution le : 18/10/2019 17:12:20

Mauvais choix Tof81, tu aurais dû refuser la pose de cette merde.

Si le compteur est à l'intérieur de chez toi, c'était simple. Ils ne pouvaient rien faire. Surtout si ton contrat est antérieur à 2014.

Surement Enedis qui t'a posé ce compteur de la mort...

[https://reporterre.net/Linky-un-ancien ... ndait-de-mentir-au-client](https://reporterre.net/Linky-un-ancien...ndait-de-mentir-au-client)

Au passage, Enedis est en train de perdre de plus en plus de procès de plaignants souffrants d'électro sensibilité avec pour conséquence l'obligation pour enedis d'installer chez eux un filtre CPL (filtre qui coûte + de 400 euros) pour rétablir une électricité propre...

Bonne chance.